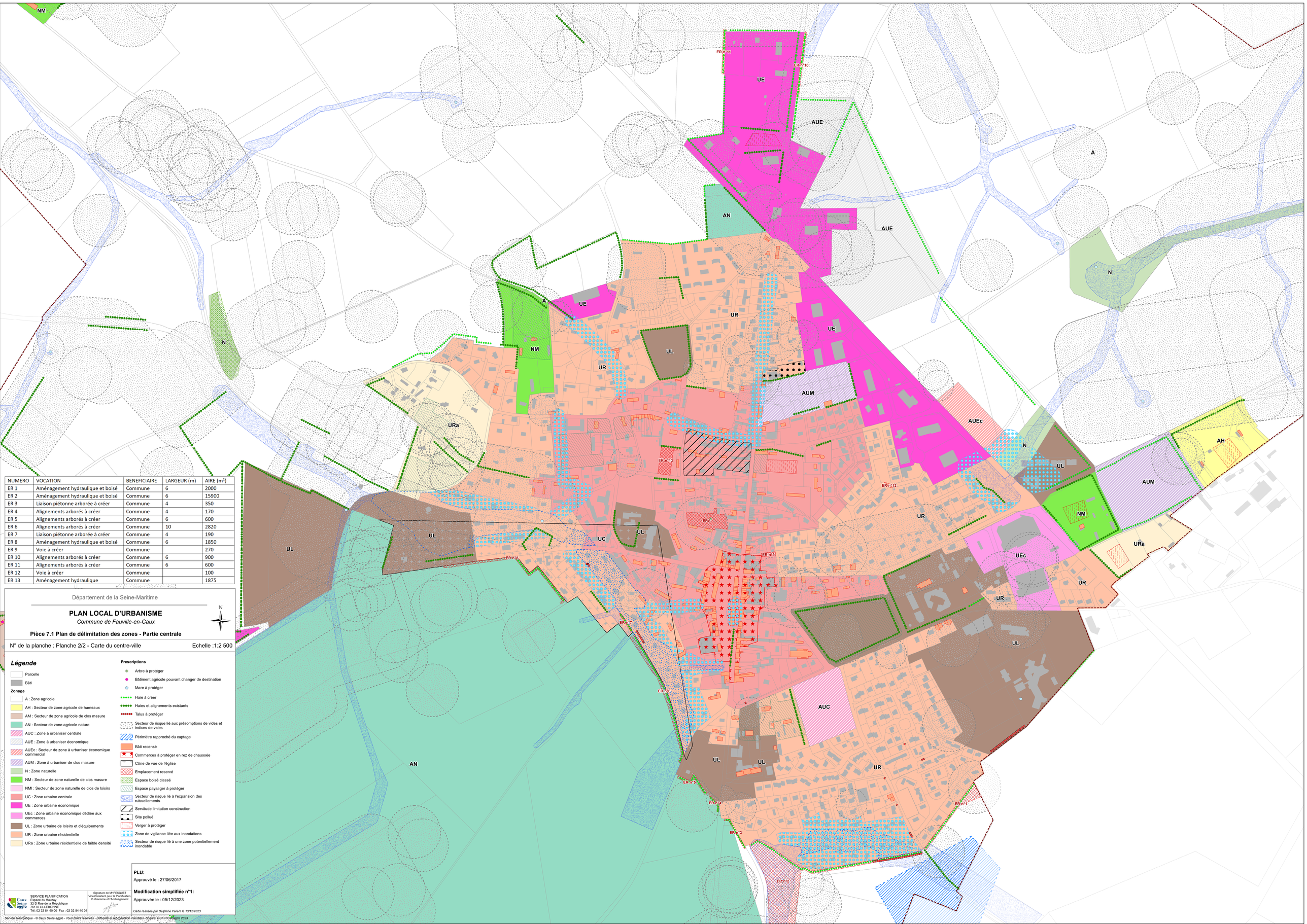

NUMERO	VOCATION	BENEFICIAIRE	LARGEUR (m)	AIRE (m²)
ER 1	Aménagement hydraulique et boisé	Commune	6	2000
ER 2	Aménagement hydraulique et boisé	Commune	6	15900
ER 3	Liaison piétonne arborée à créer	Commune	4	350
ER 4	Alignements arborés à créer	Commune	4	170
ER 5	Alignements arborés à créer	Commune	6	600
ER 6	Alignements arborés à créer	Commune	10	2820
ER 7	Liaison piétonne arborée à créer	Commune	4	190
ER 8	Aménagement hydraulique et boisé	Commune	6	1850
ER 9	Voie à créer	Commune		270
ER 10	Alignements arborés à créer	Commune	6	900
ER 11	Alignements arborés à créer	Commune	6	600
ER 12	Voie à créer	Commune		100
ER 13	Aménagement hydraulique	Commune		1875

Département de la Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Fauville-en-Caux

Pièce 7.1 Plan de délimitation des zones - Partie centrale

N° de la planche : Planche 2/2 - Carte du centre-ville

Echelle :1:2 500

N

Légende

Parcelle

Bâti

Zonage

- A : Zone agricole
- AH : Secteur de zone agricole de hameaux
- AM : Secteur de zone agricole de clos masure
- AN : Secteur de zone agricole nature
- AUC : Zone à urbaniser centrale
- AUE : Zone à urbaniser économique
- AUEc : Secteur de zone à urbaniser économique commercial
- AUM : Zone à urbaniser de clos masure
- N : Zone naturelle
- NM : Secteur de zone naturelle de clos masure
- NMI : Secteur de zone naturelle de clos de loisirs
- UC : Zone urbaine centrale
- UE : Zone urbaine économique
- UEc : Zone urbaine économique dédiée aux commerces
- UL : Zone urbaine de loisirs et d'équipements
- UR : Zone urbaine résidentielle
- URa : Zone urbaine résidentielle de faible densité

Prescriptions

- Arbre à protéger
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination
- Mare à protéger
- Haie à créer
- Haies et alignements existants
- Talus à protéger
- Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides
- Périmètre rapproché du captage
- Bâti recensé
- Commerces à protéger en rez de chaussée
- Cône de vue de l'église
- Emplacement reservé
- Espace boisé classé
- Espace paysager à protéger
- Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements
- Servitude limitation construction
- Site pollué
- Verger à protéger
- Zone de vigilance liée aux inondations
- Secteur de risque lié à une zone potentiellement inondable

PLU:

Approuvé le : 27/06/2017

Modification simplifiée n°1:

Approuvée le : 05/12/2023

Carte réalisée par Delphine Parent le 13/12/2023

Caux Seine agglo
SERVICE PLANIFICATION
Espace du Hauzay
32 D Rue de la République
76170 LILLEBONNE
Tél: 02 32 84 40 00 Fax : 02 32 84 40 01

Signature de Mr PESQUET
Vice-Président pour la Planification, l'Urbanisme et l'Aménagement

Service Géomatique - © Caux Seine agglo - Tous droits réservés - Diffusion et reproduction interdites - Sources: DGFIP/IGN/Caux Seine 2023